



16.08 Cahier des charges de la commission d'arbitrage

01.01.2016

1. Préface

Le présent cahier des charges régularise les tâches et les compétences de la commission du corps d'arbitrage (CA) dans l'organisation de **Swiss Wrestling Fédération**. En général, les règlements et les dispositions de **Swiss Wrestling Fédération** sont en vigueur.

2. Position

Le CA est subordonné au comité central de **Swiss Wrestling Fédération**.

3. Gestion

Le CA est conduit par le président de la commission.

4. Membres

Le CA se compose des membres suivants:

- chef du corps d'arbitrage **Swiss Wrestling Fédération**
- chef du corps d'arbitrage FSRLA
- chef du corps d'arbitrage ZRV
- chef du corps d'arbitrage ORV

5. Tâches

Fournir les plans d'engagement des arbitres pour les championnats Suisse
Fournir les plans d'engagement pour la ligue nationale A, B et première ligue
Fournir les plans d'engagement des arbitres Suisse pour les compétitions FILA
Fournir et ajuster des règlements du corps d'arbitrage et directives
Fournir des résumés de règlements UWW lors de modifications réglementaires à l'attention de la ST et des clubs
Organisation des cours de formation pour le corps d'arbitrage et responsable des listes
Classification des arbitres
Fournir le cahier des charges des membres CA
Promotion de la nouvelle génération du corps d'arbitrage

6. Compétences

Nommer les arbitres dans les différentes catégories / classes
Droit d'initiative pour la nomination de candidats pour le corps d'arbitrage UWW
Droit de demande de sanctions contre les lutteurs et officiels suite à des blessures réglementaires aux combats

7. Copies

Comité central
Membres du CA